Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 23 — SITE DES AULNAYS

Monsieur le Maire voudrait revoir comment on pourrait nettoyer l'étang des Aulnays.

Il a sollicité M APPERT, inspecteur de l'environnement qui ne travaille plus pour les Côtes d'Armor, mais conseille qu'il serait fort probable que la mise en assec du plan d'eau soit à envisager avec un travail d'enlèvement mécanique avec une gestion appropriée si espèces exotique envahissante, chaulage du plan d'eau et en assec prolongé (penser à la gestion des poissons présents).

M APPERT prévient la hiérarchie départementale du service pour qu'il puisse nous orienter techniquement.

Les interlocuteurs sont M VIGHETTI Stéphane de l'Office Français de la Biodiversité qui propose les mêmes préconisations. M RICHTER Franck de la Direction Départementale des territoires et de la Mer pour l'unité « milieu aquatique » et le responsable de cette unité « Police de l'eau » M Didier SABBADIN.

Monsieur le Maire demande aux conseillers leur approbation pour lancer un dossier pour la vidange et le nettoyage de l'étang.

Le Conseil Municipal, après délibération et un vote à 2 abstentions et 12 pour, autorise Monsieur le Maire à lancer le dossier et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130